

# VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 7 octobre 2024 à 19h00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-12-2024

**Nature et effets :** Rendre réputé la hauteur maximale d'une résidence unifamiliale en mètres, de 7,92 m au lieu de 7,5 mètres.

**Identification du site concerné :** Cette demande concerne la propriété située au 83 Chemin de la Marina et portant le numéro de lot 5 273 514 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Dégelis ce 29<sup>e</sup> jour de août 2024  
Lise Ouellet  
signature

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Lise Ouellet de la municipalité de Dégelis, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 29 août 2024 entre 8h et 12 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Dégelis certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29 août 2024  
Lise Ouellet  
signature  
Greffier-adj.  
titre